

« A+ RENOVATION ENERGETIQUE »

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 52 RUE D'EMERAINVILLE

77183 CROISSY-BEAUBOURG

R.C.S : 917 897 100 MEAUX

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/06/2024**

Au siège social,
Le 05/06/2024,
à 12H00,

Monsieur Fathi HELALI, détenant 750 parts sociales,
Monsieur Madi HELAL, détenant 250 parts sociales,

Les associés de la société « A+ RENOVATION ENERGETIQUE », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Fathi HELALI, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

HF

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant apparaître **une perte** de -23 372,95 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **une perte** de -23 372,95 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -23 372,95 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -23 372,95 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Les associés constatent que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ils décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution et poursuivent donc leurs activités.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

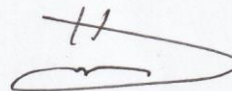
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

- Certifiées conformes par le représentant légal

L'associé Gérant

L'associé



H F

« A+ RENOVATION ENERGETIQUE »

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 52 RUE D'EMERAINVILLE

77183 CROISSY-BEAUBOURG

R.C.S : 917 897 100 MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/06/2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte de -23 372,95** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-23 372,95** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-23 372,95** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, les associés décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution et poursuivent donc leurs activités.

*- Certifiés et conformes par le représentant
légal.*

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

HF

HF

« A+ RENOVATION ENERGETIQUE »

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

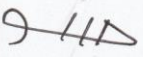
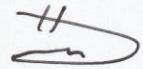
Siège social : 52 RUE D'EMERAINVILLE

77183 CROISSY-BEAUBOURG

R.C.S : 917 897 100 MEAUX

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 05/06/2024

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
FATHI HELALI 12 RUE DE THENISY 77520 SOGNOLLES-EN-MONTOIS	750	750		
MADI HELAL 23 RUE GEORGES CLEMENCEAU 03300 CUSSET	250	250		
TOTAL	1 000	1 000		

Sur les 1 000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que ___ associés sont présents ou représentés, et totalisent ___ parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées ___ voix.

- Certifiés conformes par le représentant légal

Certifié sincère et véritable.

La Gérance



« A+ RENOVATION ENERGETIQUE »

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 52 RUE D'EMERAINVILLE

77183 CROISSY-BEAUBOURG

R.C.S : 917 897 100 MEAUX

FATHI HELALI
12 RUE DE THENISY
77520 SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Le 21/05/2024

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 05/06/2024 à 12H00, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

- Certifiées conformes pour le représentant légal

La Gérance



HF

« A+ RENOVATION ENERGETIQUE »

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 52 RUE D'EMERAINVILLE

77183 CROISSY-BEAUBOURG

R.C.S : 917 897 100 MEAUX

MADI HELAL
23 RUE GEORGES CLEMENCEAU
03300 CUSSET

Le 21/05/2024

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 05/06/2024 à 12H00, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés.
A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Certifiés conformes par le représentant légal

La Gérance

JHD

HF

A+ RENOVATION ENERGETIQUE

52 RUE D EMERAINVILLE
77183 CROISSY-BEAUBOURG

SIREN : 917.897.100

Statut juridique : Société à responsabilité limitée

N° TVA : FR22917897100

BILAN 2023

Exercice du 20/07/2022 au 31/12/2023



KEOBIZ

SIREN : 753107317

Adresse : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS, 76000 ROUEN

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

HF

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6

H F

Bilan

HF

Bilan actif

		31/12/2023	
		Brut	Amort. Prov. Net
Capital souscrit non appelé (I)		8 000	8 000
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement		
	Frais de recherche et de développement		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations corporelles en cours		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
	Participations		
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		8 000	8 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	En-cours de production (biens et services)		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	CRÉANCES		
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	1 138	1 138
	Autres créances	2 753	2 753
	Capital souscrit appelé non versé		
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
	Actions propres		
	Autres titres		
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
	DISPONIBILITÉS	1 857	1 857
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		5 747	5 747
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		13 747	13 747

HF

Bilan passif

		31/12/2023	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		-23 373
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			-13 373
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		2 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 606
	Dettes fiscales et sociales		16 741
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 000
TOTAL DETTES (III)			27 120
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)			13 747

HF

Compte de résultat

HF